



Nombre de Conseillers :	
En exercice	10
Présents	9
Procuration	1
Votants	10

L'an deux mille vingt-cinq et vingt cinq janvier à neuf heure,
Le conseil municipal de la commune de DOURBIES, régulièrement convoqué
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal le 20 janvier 2025

Étaient présents : Mmes LEBEAU Irène, THERIC Corinne, ESCANDE
Renaud, BALSAN Laurent, ALBE Jean-Luc, THION Jean-Claude, JOSSINET
Gaëlle, RAGUES Christian, PONCELET Jean-Marie

Absents : SAUVAIRE Marc

Procurations : SAUVAIRE Marc à BALSAN Laurent

Vote :

Pour : 4

Abstention : 0

Contre : 6

AIDE POUR LES COMMUNES SINISTRÉES DE MAYOTTE

Mme le Maire expose :

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, Mme le Maire propose que la commune de Dourbies apporte son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Dourbies contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 500€
- à la Protection civile,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **refuse cette proposition.**

Fait et délibéré en Mairie, le 25 janvier 2025

Mme le Maire
Irène LEBEAU

